Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-102
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 novembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 31**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEI. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Michel TREPPO
Nbre de suffrages exprimés : 33	**Excusés :** Nourredine DRAYAF. Patrice MARTIN **Absents :** **Pouvoirs :** Nourredine DRAYAF donne pouvoir à Armando LOPES Patrice MARTIN donne pouvoir à Carlo MIGUEL

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 octobre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026.

BUDGET GENERAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Mise en ligne le 10/11/2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-DCM2026-102-BF
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Extrait du registre des délibérations n°2026-102

BUDGET GENERAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2026 du budget général de la ville, adopté le 15 avril 2026 s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	7 108 376,77 €	7 108 376,77 €
FONCTIONNEMENT	13 839 252,32 €	13 839 252,32 €
TOTAL	**20 947 629,09 €**	**20 947 629,09 €**

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme l'autorise l'instruction budgétaire comptable M57, après le vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante peut, tout en respectant l'équilibre du Budget, modifier les prévisions budgétaires inscrites sur des imputations erronées et procéder à des ajustements budgétaires en vue de la régularisation de certaines imputations ou de l'adaptation des crédits aux actions conduites.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

En Section de fonctionnement :

- Le réajustement des crédits relatifs aux dotations de l'Etat dont les montants n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget primitif ;
- La baisse du produit des ventes de bois suite au retrait d'une coupe dont les offres d'achat ont été jugées trop basses par l'ONF ;
- Le réajustement à la baisse des revenus des immeubles pour vacance locative et pour dédommagement des occupants du Centre Commercial Godard suite aux désordres rencontrés sur le bâtiment.
- Le réajustement à la baisse des crédits inscrits au titre du programme de réfection de voirie (- 85 K€) dont la consultation s'est avérée très fructueuse, le réajustement à la baisse ou à la hausse des dépenses d'achats, de prestations de services, d'entretien et de maintenance dont frais de carburants (+ 5 K€), sel de déneigement (+ 22 K€), abattage et élagage d'arbres (13 K€), transport scolaire (+8 K€), etc…
- L'équilibre de la section est rétabli par l'inscription d'une provision pour titres annulés sur exercices antérieurs (+ 10 K€).

En Section d'investissement :

- Le réajustement du montant des recettes de taxe d'aménagement et du produit des cessions ;

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-DCM2026-102-BF
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Mise en ligne le 10/11/2026

- L'inscription d'une participation EDF dans le cadre du dispositif « rafraichissement été 2026 » de 36 000 € pour l'installation de 90 ventilateurs dans les bâtiments recevant des enfants (écoles et centre de loisirs de Pézole) dont le coût d'installation s'élève à 38 372 € ;
- Le transfert des crédits d'études pour la création d'un complexe sportif dédié à la boxe sur le chapitre opération 37 ;
- Le réajustement des crédits d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication de la rue de Valmont ;
- Le réajustement des crédits relatifs à l'acquisition d'un nouveau serveur, l'acquisition d'un nouvel utilitaire pour le service logistique et l'amélioration de l'éclairage public du pont des Longines.
- Le réajustement des crédits d'amortissement et de provisions.

L'ensemble de ces données est retracé dans le document officiel de la décision modificative n° 1 du budget général de la ville 2026.

A) Section de fonctionnement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
70 – Produits du domaine : Réajustement vente de bois et recettes de sponsoring		-14 864,00 €
74 – Dotations et participations : Réajustement Dotation Globale de Fonctionnement (- 62 K€) ; Compensation au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (95 K€) ; Dotation titres sécurisés (+ 7 K€) ; Etat participation poste adulte relais (+ 17 K€) ; Contribution service public petite enfance (+ 20 K€) ; Réajustement participation CAF (-52 K€).		26 501,00 €
75 – Autres produis de gestion courante : Réajustement revenus des immeubles pour vacances et travaux sur centre commercial Godard		-29 203,00 €
011 - Charges à caractère général : Réajustement à la hausse ou à la baisse des dépenses relatives aux achats divers, aux prestations de services, aux travaux d'entretien et de maintenance, aux fluides…etc.	-32 662,00 €	
67 - Charges spécifiques : Provisions pour titres annulés sur exercices antérieurs.	10 000,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	**-22 662,00 €**	**-17 566,00 €**

Mise en ligne le 10/11/2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-DCM2026-102-BF
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
042 – Opérations de transfert entre sections : En recettes : Reprise sur provisions (non-valeur, créances éteintes et contentieux) ; En dépenses : Dotations aux amortissements et création provision pour litige.	15 000,00 €	9 904,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**15 000,00 €**	**9 904,00 €**
TOTAL GENERAL	**-7 662,00 €**	**-7 662,00 €**

B) Section d'investissement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
024 - Produits de cessions : Vente terrains route de Bondeval et rue du Vernois.		4 479,00 €
10 - Dotations : Réajustement taxe d'aménagement.		75 998,00 €
13 – Subventions : Participation EDF dans le cadre du dispositif "rafraichissement été 2026" pour l'installation de 90 ventilateurs dans les bâtiments recevant des enfants (écoles et Centre de loisirs).		36 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles : Acquisition de logiciels (+ 4 K€) ; Réajustement études bâtiment rue Villedieu ex adapei (+ 3K€) et transfert études pour la création d'un complexe sportif dédié à la boxe sur opération comptable 37 (-50 K€).	-43 338,00 €	
204 – Subventions d'équipement versées : Enfouissement des réseaux rue de Valmont.	18 850,00 €	
21 – Immobilisations corporelles : En recettes : traitement avoirs sur biens immobilisés. En dépenses : Installation ventilateurs dans les écoles et au CLSH de Pézole (38 K€) ; Eclairage public Pont des Longines (10 K€) ; Acquisition d'un véhicule utilitaire (24 K€) ; Plus-value sur serveur informatique (24 K€).	96 288,00 €	227,00 €
Opération 37 - Création complexe sportif de Boxe : Frais d'études et de publicité.	50 000,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	**121 800,00 €**	**116 704,00 €**
040 - Opérations de transfert entre sections : En recettes : Dotations aux amortissements et création provision pour litige ; En dépenses : Reprise sur provisions (non-valeur, créances éteintes et contentieux).	9 904,00 €	15 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**9 904,00 €**	**15 000,00 €**
TOTAL GENERAL	**131 704,00 €**	**131 704,00 €**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-DCM2026-102-BF
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

RECAPITULATIF BUDGET GENERAL

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRIMITIF 2026		
* section d'investissement	7 108 376,77 €	7 108 376,77 €
* section de fonctionnement	13 839 252,32 €	13 839 252,32 €
Total Budget Primitif 2026	**20 947 629,09 €**	**20 947 629,09 €**
DECISION MODIFICATIVE N° 1		
* section d'investissement	131 704,00 €	131 704,00 €
* section de fonctionnement	-7 662,00 €	-7 662,00 €
Total Décision Modificative n° 1	**124 042,00 €**	**124 042,00 €**
TOTAL BUDGET 2026		
* section d'investissement	7 240 080,77 €	7 240 080,77 €
* section de fonctionnement	13 831 590,32 €	13 831 590,32 €
Total Budget 2026	**21 071 671,09 €**	**21 071 671,09 €**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (Abstention de Nadine Mercier, Carlo Miguel, Gérard Payot, Malika Drici, Anne Magnin-Feysot, Monsieur Patrice Martin par procuration à Monsieur Carlo Miguel et Michel Treppo) des voix présentes et représentées,

- **ADOPTE** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget général de la ville.

- **AUTORISE** la reprise des provisions ci-dessous pour clôture de contentieux :
  * En matière de ressources humaines : Une provision de 2 000 € pour un litige avec le responsable de l'entretien des locaux ;
  * En matière de parc locatif : Une provision de 2 520 € pour non-paiement de loyers ;

- **AUTORISE** la création d'une provision budgétaire d'un montant de 2 000 € au titre de l'ouverture d'un contentieux ressources humaines avec un agent de police municipale.

- **DIT** que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
  - Notifiée à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
  - Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-DCM2026-102-BF
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
Nombre de membres présents ..31.....
Nombre de suffrages exprimés ..33.....
VOTES :
Pour 26
Contre
Abstentions 7

Date de convocation : 28 Octobre 2026

Présenté par Monsieur le Maire (1),
A VALENTIGNEY le 04 Novembre 2026
Le Maire (1),

Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session … … … … … … … … …
A VALENTIGNEY le 04 Novembre 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER	Elodie LERALE
Lise VURPILLOT	Oktay OKTEM
Martine MICHAUD	Nathalie LIARD
Arnaud JACQUOT	Cyril DAMOTTE
Stéphanie GAUTIER	Emilie BARBIER
Omar RABEI	Carl MIGUEL
Dominique DANGEL	Patrice MARTIN
Thierry MAILLOT	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI	Gérard PAYOT
Maude PELISSIER	Malika DRICI
Nourreddine DRAYAF	Anne MAGNIN-FEYSOT
Claudia FERNANDES	Michel TREPPO
Coralie GUILLAUME	Armando LOPES
Philippe CURIE	Anne-Lise GARCIA
Martine LAMBERT	Arnaud PAVILLARD
Mélanie GREMILLET	Denis NEDEZ
Daniel FERNANDES	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le … … … … … … …, et de la publication le …../…../…….

A Valentigney, le …../…../…….

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-DCM2026-102-BF
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026